



Déclaration de Politique Communale

Législature 2018-2024

Introduction

La Déclaration de Politique Communale constitue le projet politique et la vision pour Tournai que la nouvelle équipe majoritaire, PS – Ecolo, compte mettre en œuvre durant les 6 années à venir, tout en y intégrant le cadre budgétaire. Elle est le fruit de consultations des services internes de la Ville mais également de représentants de la société civile d'horizons différents. En ce sens, elle est le résultat d'un processus participatif qui a permis d'alimenter les programmes respectifs de chaque partenaire.

La Déclaration de Politique Communale sera ensuite traduite en objectifs opérationnels au sein du Plan Stratégique Transversal afin de mieux programmer le projet politique en planifiant et évaluant les actions. Ce travail se fera en étroite collaboration avec les services communaux et les acteurs concernés œuvrant à Tournai.

Les enjeux économiques, sociaux et environnementaux sont au centre des préoccupations de la nouvelle majorité. Ils ont été déclinés en 9 objectifs prioritaires, à savoir :

Un cadre de vie à la ville et dans les villages propre, végétalisé, convivial ;

Mieux consulter pour mieux décider ;

Une économie locale, créatrice d'emplois durables et de qualité ;

Une politique sociale toujours plus volontariste, assurant le bien-être de tou.te.s ;

L'émancipation de tou.te.s grâce à l'école, l'accès à la culture et au sport ;

Un engagement résolu dans la transition climatique et énergétique ;

Une sécurité, gage du bien-être collectif ;

Une ville d'ouverture, une position à valoriser ;

Une administration publique de proximité au service des citoyens et de la société civile.

En termes de gouvernance, le Collège communal souhaite valoriser le débat démocratique en créant les conditions optimales à son déploiement. Il entend exercer son mandat dans une perspective transversale, de proximité, de co-construction et de respect du débat démocratique. La transparence des décisions, la communication, l'information et l'implication sont inscrites dans la présente déclaration.

Pour la majorité PS-Ecolo

Paul-Olivier DELANNOIS,
Bourgmestre

Coralie LADAVID,
1^{ère} échevine

1. Un cadre de vie propre, végétalisé, convivial à la ville et dans les villages

1.1. Le développement du territoire

Nous voulons offrir aux citoyen.ne.s un projet global attractif pour l'entité, pensé sur le long terme et co-construit. Dès lors, nous veillerons à :

- Mobiliser et mettre en lien les outils existants (schéma de structure communal, plans communaux de mobilité et de stationnement, plan communal développement rural, plan communal de développement de la nature) afin de planifier dans le temps tous les projets d'envergure et construire un véritable projet de ville;
- Construire les projets d'aménagement avec les citoyen.ne.s et en ayant une attention pour la mobilité, les usages et la végétalisation dès la conception ;
- Limiter les surfaces urbanisables en dehors des noyaux existants, en veillant à garantir l'espace nécessaire pour la croissance démographique et la création d'emplois mais aussi à densifier le bâti existant, en réaménageant prioritairement les friches et en utilisant au mieux les zones entourées de terrains bâtis ;
- Développer un espace naturel périurbain, en prolongeant notamment la série de parcs existants pour créer un vrai « poumon vert » excluant les constructions immobilières. Amplifier la végétalisation du centre-ville, dans l'esprit du patrimoine vert tournaisien instauré dès le XIXème siècle et aménager la Plaine des Manœuvres pour qu'elle devienne un véritable espace de loisirs et de rencontre de tou.te.s, avec une véritable participation citoyenne ;
- Veiller à une adéquation entre la demande et l'offre de logements :
 - poursuivre l'aménagement du plateau de la gare en tenant compte des besoins exprimés durant la concertation des citoyen.ne.s et des commerçant.e.s ;
 - valoriser le bâti existant au travers de la rénovation et la revalorisation pour répondre aux besoins actuels de logements en termes de taille notamment ;
 - penser le Quai Casterman pour structurer cette zone située à proximité de la ville en la rendant attractive et accueillante ;
 - impulser un projet de revalorisation du Site Dorcas ;
 - aménager le piétonnier pour rendre cet espace public central dynamique et vivant ;
 - après évaluation des besoins en logements, poursuivre le développement de la première phase de la ZACC Morel en garantissant la mixité sociale et l'offre des services d'intérêts publics et avec une attention particulière en termes de mobilité et gestion hydrique.

1.2. Des espaces conviviaux

L'espace public appartient à tou.te.s. Nous voulons rendre celui-ci propice à la convivialité et à la création du lien social et pour cela, il convient de :

- Faire entrer la nature dans notre cité en lançant un « permis de végétaliser » pour encourager les plantations par les citoyen.ne.s (bacs, potagers collectifs, vergers partagés...), favoriser l'implantation des fruitiers ou des haies, aménager des sentiers... Veiller à ce qu'à terme, chaque quartier et chaque village puissent disposer d'un espace vert public de qualité à proximité ;
- Privilégier les aménagements, tant en ville que dans les villages, tels que les plaines de jeux, *agora spaces*, infrastructures sportives, et prévoir l'installation d'un mobilier urbain durable (bancs, poubelles, éclairage,...) en concertation étroite avec les habitant.e.s ;
- Stimuler un « Art dans la ville » partout et toute l'année en offrant la possibilité aux écoles d'art d'installer leurs créations dans l'espace public, en faisant une programmation « l'Art dans la ville » inscrite dans l'espace public et visible par tou.te.s, en proposant des lieux publics à des artistes pour exercer leur art;
- Garantir la propreté publique en poursuivant les infractions, en portant une attention particulière à la lutte contre les déjections canines et les mégots de cigarettes; mettre en place et signaler les toilettes publiques à certains endroits ciblés.

1.3. Un centre-ville attractif

Notre centre-ville possède un cachet historique et patrimonial exceptionnel. Le rendre plus attractif et y assurer une mixité sociale guidera nos choix pour les politiques à mener telles que :

- « Ré-enchanter » le centre-ville pour renforcer son attractivité, en intégrant des aires de jeux et en singularisant le centre par des créations artistiques et du mobilier urbain de qualité; garantir des cheminements agréables ;
- Soutenir l'idée d'un quartier commercial des arts dans le périmètre piétonnier ;
- Développer des politiques incitatives à l'aménagement de logements aux étages des commerces ;
- Veiller à la qualité et à la mixité des logements dans le cadre de la subdivision de biens en appartements ou de la création de nouveaux logements.

1.4. Une attention particulière pour la ruralité

Nous veillerons à ce que nos 29 villages, qui font de Tournai la commune la plus étendue de Belgique, soient gérés de manière proactive par des services de proximité et avec une véritable consultation des habitant.e.s. Il convient de :

- Elaborer le Plan Communal de Développement Rural dans une dynamique d'appropriation par les citoyen.ne.s en identifiant les besoins et en élaborant la mise en œuvre des projets ;
- Soutenir la création de maisons de villages ;
- Mettre en place une équipe mobile de cantonniers dans les villages qui assure de petites réparations et entretiens ;
- Agir pour que chaque village dispose d'un minimum de services et d'équipements de proximité ;

- Valoriser le patrimoine rural et industriel (fermes remarquables, châteaux, églises, petit patrimoine, usines, silos, fours à chaux).

1.5. Un patrimoine public valorisé

Le patrimoine matériel et immatériel de Tournai est notre fierté et nous viserons à ce qu'il constitue davantage un élément moteur de notre développement économique, culturel et touristique. Nous voulons :

- Définir une stratégie et un plan d'action pluriannuel sur les différents aspects du patrimoine au sens large (mobilier et immobilier), se déclinant en termes de conservation, de restauration, de gestion, de connaissance, de valorisation et promotion, de réaffectation ; orienter cette stratégie vers les habitant.e.s et les touristes, dans le cadre d'une dynamique participative ;
- Considérer l'architecture contemporaine, le patrimoine de demain, comme un prolongement de l'architecture patrimoniale, lui accorder ainsi une place afin qu'elle prolonge la ligne du temps que constitue l'architecture à Tournai; transformer les conflits entre architecture contemporaine et patrimoine ancien en dialogues positifs, par l'entremise d'une participation citoyenne structurée ;
- Aider les écoles à développer une dynamique pédagogique active de valorisation du patrimoine matériel et immatériel (animations, édition de fiches pédagogiques, projets-découvertes,...) en s'appuyant notamment sur les structures existantes ;
- Soutenir la langue picarde, porteuse d'un imaginaire particulier, au travers d'une collaboration avec le Musée du folklore et des imaginaires ;
- Repenser la signalétique dans sa globalité afin de valoriser judicieusement les différents éléments de notre patrimoine et les inscrire dans un parcours touristique de découverte ;
- Impulser la rénovation du patrimoine existant, privé comme public, pour activer la reconstruction de la ville sur elle-même par le recyclage du bâti ancien :
 - pour le privé, apporter un accompagnement dans l'introduction de permis d'urbanisme ;
 - pour les bâtiments publics, définir de nouveaux usages en concertation avec les citoyen.ne.s.; être particulièrement attentifs à la sauvegarde du patrimoine exceptionnel dont dispose Tournai comme, par exemple, le Mont-de-Piété.

2. Mieux consulter pour mieux décider

2.1. Gouvernance

Regagner la confiance des citoyen.ne.s envers les décideurs politiques passe par des mesures fortes et concrètes de bonne gouvernance déclinées comme suit :

- Assurer de la transversalité au sein du Collège et examiner les dossiers sous l'angle de l'impact environnemental, social, du genre et du principe de subsidiarité, c'est-à-dire que la responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, revient à l'entité compétente la plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette action ;
- Avoir des contacts constructifs avec les partis hors de la majorité ; mettre en place des groupes de travail qui soient de réels lieux de concertation et de co-construction, assurer une plus grande transparence des décisions du collège vers les conseillers dans le respect des règles sur le respect de la vie privée ; laisser le choix du sujet dans le Tournai Info ;
- Assurer une meilleure transparence vers les citoyen.ne.s, notamment en retransmettant les Conseils communaux en direct par vidéo internet de la ville et en rendant plus accessible au public les procès-verbaux du Conseil communal et tous les autres documents publics importants ;
- Publier l'ensemble des mandats publics ;
- Poursuivre la politique de transparence complète dans tout nouvel engagement de personnel ;
- Pratiquer la fin des cumuls entre les fonctions de député et de bourgmestre, échevin et président de CPAS à partir des prochaines élections législatives, régionales et européennes ;
- Inciter le CPAS à renforcer les contrôles externes conformément aux prescrits de la Task Force et les mettre en place à la Ville.

2.2. Participation citoyenne

Les nouvelles formes de démocratie telles que la participation citoyenne seront encouragées durant cette mandature pour permettre à la population d'être partie prenante et d'exprimer son point de vue dans différents projets. Pour cela, nous veillerons à :

- Organiser la participation citoyenne dans la conception des projets d'aménagement du territoire aux travers de comités de quartiers et de villages qui seront dotés de budgets participatifs annuels ;
- Organiser la participation systématique par la consultation des comités et des commerçant.e.s pour chaque projet les concernant (travaux de voirie, création ou suppression de services ...) ;
- Instituer le droit d'initiative citoyenne, pour permettre aux citoyen.ne.s de soumettre au vote du Conseil communal tout texte qui rassemble la signature de 10% des citoyens en âge de voter.
- Évaluer le fonctionnement des commissions et conseils consultatifs afin d'optimiser leur rôle d'interface entre habitant.e.s et autorité communale.

3. Une économie locale, créatrice d'emploi durable et de qualité

3.1. Favoriser les circuits courts

Le déploiement des modèles de circuits courts contribue au maintien et au développement de l'économie à l'échelle locale tout en favorisant la création de lien social et dans le respect des principes du développement durable. La Ville veut favoriser ce modèle par des actions concrètes, à savoir :

- Soutenir les producteurs dans le développement des circuits courts et répondre à leurs besoins de terrains, de soutien à la commercialisation, logistique, information et formation ;
- Introduire progressivement les produits locaux dans les cantines des structures communales (écoles, crèches, maisons de repos,...); dans cette perspective, adapter au plus vite les cahiers des charges régulant l'attribution des marchés de fournitures et de prestations alimentaires ;
- Soutenir la création d'un label "Wapi" de qualité local ;
- Soutenir la création d'une coopérative sociale pour la production, la transformation ou la distribution des produits locaux, tant dans un but d'insertion socio-professionnelle que de réduction du gaspillage alimentaire ;
- Soutenir, en partenariat avec le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, l'accompagnement des agriculteurs qui souhaitent diversifier leurs activités (cultures pour matériaux de construction, tourisme à la ferme, fabrication de produits (fromage, yaourt, pain, ...).

3.2. Un soutien au développement économique

La commune, par l'intermédiaire d'IDETA, joue un rôle moteur dans le développement économique de l'entité et ce, au travers des actions suivantes :

- Identifier les besoins de disponibilités foncières à long terme pour l'accueil de nouvelles entreprises et investisseurs et privilégier pour ceux-ci la reconversion de friches en ville ou dans les villages ;
- Favoriser l'accueil des nouvelles entreprises avec un taux d'emploi élevé, un faible impact environnemental et une politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) volontariste et ambitieuse, suivant les standards en vigueur ;
- Favoriser la création de Petites et Moyennes Entreprises, de Très Petites Entreprises et d'activités d'indépendant.e.s en partenariat avec Entreprendre.Wapi et soutenir le développement d'entrepôts partagés ;
- Favoriser, dans le cadre des métiers en pénurie, les échanges entre les écoles, centres de recherche et développement, organismes publics et entreprises pour identifier les métiers en pénurie dans la commune et sensibiliser les publics cibles à ces opportunités.

3.3. Une action pour l'innovation

Tournai, et plus particulièrement les acteurs économiques de l'entité, doit pouvoir se démarquer sur un marché de plus en plus concurrentiel et global à travers des secteurs porteurs d'avenir et innovants. Avec l'aide de l'intercommunale IDETA, il convient dès lors de:

- Susciter l'émergence d'un lieu phare d'économie circulaire, de la matière première au produit fini, et initier une synergie entre établissements d'enseignement et de recherche, concepteurs, entreprises, intercommunales pour développer ce type d'industries; plus particulièrement, soutenir les initiatives de développement de filières de recyclage et de fabrication de matériaux de construction (isolants naturels) ;
- Soutenir le développement d'un quartier numérique à Negundo basé sur la formation, la recherche, l'accompagnement d'entreprises mais aussi communiquer davantage auprès du grand public sur les activités et les potentialités de ce site ;
- Encourager la connaissance des outils numériques par de la communication vers le grand public ;
- Positionner Tournai sur la carte du design international en partenariat avec St-Luc et l'Académie des Beaux-arts ;
- Soutenir le collectif citoyen initiateur d'une monnaie locale (le YAR) dans la concrétisation d'une monnaie locale tournaisienne ambitieuse.

3.4. Un soutien aux commerces en ville et dans les villages

Par une politique concertée, dynamique et en phase avec les défis actuels, nous soutiendrons les commerces actuels et futurs, en centre-ville et dans les villages, et veillerons à :

- Appliquer un moratoire de 6 ans dès le début de la mandature : la Ville refusera toute création ou extension des zonings commerciaux en périphérie, ceci afin de permettre aux commerces du centre-ville et des villages de se redéployer ;
- Favoriser une répartition des cellules commerciales du centre-ville entre des commerces, des espaces d'artisanat et des lieux de création artistique pour donner une identité propre au centre-ville ;
- Resserrer le linéaire commercial pour réduire l'effet de la vacance et recréer un effet de masse et le rendre plus facilement lisible ;
- Inciter les différents acteurs de terrain à collaborer avec l'asbl « Tournai centre-ville » et valoriser celle-ci comme point de contact entre la Ville et les commerçant.e.s; susciter la mutualisation de la communication des commerces sur le net et les réseaux sociaux ;
- Poursuivre les animations régulières qui agrémentent le centre-ville, et proposer, en concertation avec les commerçants, d'y réorganiser une brocante régulière; repenser l'organisation des marchés du centre-ville ;
- Mobiliser les structures existantes pour assurer le maintien et la création des commerces dans les villages qui auraient pour mission d'identifier les porteurs de projets et de les mettre en relation avec les propriétaires mais aussi de promouvoir les commerces des villages.

3.5. Tournai, une ville historique à la campagne

Tournai dispose d'un important potentiel en matière touristique. Celui-ci doit continuer à être exploité à travers une politique touristique ambitieuse pour faire face à un marché exigeant, complexe et en constante évolution. Il convient de :

- Renforcer les synergies entre tou.te.s les acteurs et actrices du tourisme à Tournai ;
- Valoriser touristiquement par une mise en scène adaptée et des visites guidées le patrimoine tournaisien; valoriser les espaces moins connus ;
- Valoriser en produits touristiques les nombreux événements festifs de villages et de quartiers, ainsi que nos traditions ;
- Développer le tourisme du vélo et également des circuits pédestres en proposant des circuits sécurisés continus entre ville et village, qui seraient ouverts notamment au *Land-Art*.

4. Une politique sociale toujours plus volontariste, assurant le bien-être de tou.te.s

4.1. Droit à l'habitat

De plus en plus de Tournaisien.ne.s éprouvent de grosses difficultés à se loger, tant pour l'accès à la propriété qu'à la location. Les raisons sont notamment les prix élevés, les discriminations et l'état de salubrité. Et pourtant, de nombreux logements sont vides ou sous-occupés. Or, le droit au logement est inscrit dans la Constitution belge et il est facteur essentiel de développement social. De plus, le logement doit se concevoir dans une perspective d'habitat, intégrant les services et les espaces publics environnants. Pour ce faire, il convient d'activer les outils existants et d'être créatif en :

- Accentuer la lutte contre les marchands de sommeil, contre l'inoccupation et la sous-occupation des logements publics et privés ;
- Créer des logements à prix modérés : inciter des promoteurs immobiliers de grands projets à consacrer au minimum 10 % des logements à des prix conventionnés, soutenir les logements solidaires par la captation de l'épargne privée, soutenir l'Agence Immobilière Sociale et le Logis tournaisien, créer des logements-transit ;
- Soutenir les projets innovants qui répondent aux besoins actuels :
 - du logement intergénérationnel ;
 - du logement public adapté aux Personnes à Mobilité Réduite ou aux personnes en perte d'autonomie ;
 - du co-logement (offres de logements regroupés proposant des espaces privatifs et au moins un espace partagé géré collectivement) ;
 - un « *Community Land Trust* » sur du patrimoine communal ou du CPAS.
- Faire de la Maison de l'habitat un observatoire pour orienter les choix politiques en matière de logement et l'ouvrir davantage vers les propriétaires ;
- Faire un cadastre des biens publics (CPAS-Ville) afin d'élaborer un plan stratégique commun de vente, de rénovation et d'acquisition.

4.2. Action sociale et lutte contre la grande précarité

La précarité gagne malheureusement du terrain. De nombreuses initiatives développées, par le biais du CPAS mais aussi par nombreuses associations, viennent en aide aux personnes en difficultés. De nouvelles solutions pérennes et structurantes doivent être trouvées pour agir sur les causes et ce avec l'ensemble des acteurs. Ainsi, il convient de :

- Soutenir la pérennisation de l'accueil de jour et construire des collaborations entre le CPAS et l'abri de nuit, notamment durant les gardes du Dispositif d'Urgence Sociale ;

- Croiser les regards différents sur la grande précarité afin de dégager des solutions pérennes dans l'intérêt collectif; soutenir le projet « *housing first* » dans l'idée d'une réponse structurelle à la problématique du sans-abrisme ;
- Favoriser la collaboration entre la banque alimentaire, le secteur associatif et le CPAS dans les invendus de supermarchés et la redistribution au sein des associations ;
- Évaluer et adapter les outils de l'actuel Plan de Cohésion Sociale afin qu'il réponde le plus efficacement possible aux besoins réels ;
- Développer des projets intergénérationnels avec les écoles et les maisons de repos ;
- Encourager la mise en place d'un service de médiation de dettes ;
- Soutenir l'insertion socio-professionnelle grâce au dispositif « articles 60 et 61 », en développant des actions d'insertion sociale à destination des jeunes publics les plus fragilisés.

4.3. Contribuer à la santé pour tous

Assurer à chacun.e de vivre en bonne santé est le rôle de nos institutions et la commune a un rôle à jouer, notamment via la prévention et le soutien d'une offre médicale adéquate et de qualité. Cela implique de :

- Agir prioritairement sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé en se concentrant sur la réduction des inégalités sociales et sur la réduction des facteurs de risques environnementaux ;
- Renforcer les actions de prévention et d'information en mettant en œuvre des partenariats avec les acteurs publics et associatifs qui œuvrent dans ce domaine ;
- Veiller à garder une offre de médecine de première ligne afin de répondre au mieux aux besoins locaux en santé ;
- Soutenir les politiques de maintien à domicile ;
- Soutenir le projet d'un site hospitalier unique envisagé par les instances du CHwapi, en veillant à sa bonne intégration dans le quartier, notamment en termes de mobilité.

4.4. Egalité des chances

Peu importe nos différences, chacun doit pleinement trouver sa place dans la société. Cela passe par le changement des mentalités et des mesures concrètes d'aide directe envers les personnes discriminées. Ainsi, nous voulons :

- Signer la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale (<http://www.charter-equality.eu/the-charter/la-presidence-en.html?lang=fr>) et se doter d'un programme d'actions ambitieux en faveur de l'égalité des femmes et des hommes ;
- Lutter contre la violence faite aux femmes via une politique transversale : soutenir l'accueil en urgence, former des intervenants de première ligne à l'accompagnement des victimes, mettre en place un plan global de prévention et d'intervention dans nos infrastructures, et proposer un accompagnement des auteurs ;

- Favoriser l'inclusion des personnes handicapées en aménageant les espaces et bâtiments publics et en augmentant encore le taux d'occupation de travailleurs handicapés au sein de la commune et du CPAS.

5. L'émancipation de tou.te.s grâce à l'école, à l'accès à la culture et au sport

5.1. Petite enfance/accueil extrascolaire

Accompagner les parents en développant un accueil extrascolaire de qualité et accessible est primordial dans un contexte de vie professionnelle et familiale de plus en plus flexible. Dès lors, nous voulons :

- Soutenir la création d'une halte-garderie (0 à 3 ans) encadrée par des professionnel.le.s pour permettre aux parents d'effectuer des démarches administratives ou de prendre un moment de répit ;
- Optimiser le développement de nos crèches communales en harmonisant les bonnes pratiques avec celles du CPAS ;
- Soutenir les maisons de jeunes, de villages, les mouvements de jeunesse qui constituent une école de vie complémentaire à l'enseignement ;
- Garantir un accueil extrascolaire de qualité et en favoriser l'accès au bénéfice des enfants de 3 à 12 ans pour permettre aux familles de mieux concilier vie professionnelle et vie privée.

5.2. Enseignement

L'enseignement doit, au travers de son projet pédagogique, permettre à chaque enfant, quel que soit l'environnement familial dans lequel il vit, de devenir citoyen.ne de demain, ouvert.e sur le monde et ses enjeux. Pour cela, nous veillerons à :

- Renforcer la qualité de l'accueil dans l'enseignement maternel dans un cadre structurant qui favorise la présence des enfants à l'école ;
- Inscrire nos écoles dans une dynamique écologique et citoyenne permanente et en faire la marque de fabrique d'un enseignement communal ouvert sur le monde, rendant l'enfant davantage acteur de son parcours scolaire et extrascolaire ;
- Soutenir les initiatives renforçant l'inclusion, l'émancipation sociale et culturelle; promouvoir la dynamique du dispositif « remédiation, consolidation, dépassement » qui tient compte du rythme d'apprentissage; faire de la lutte contre l'échec scolaire et l'absentéisme une priorité ;
- Promouvoir la qualité de vie à l'école (fondamental, académie des beaux-arts, conservatoire) par l'aménagement ou l'adaptation d'infrastructures scolaires et de services; répondre progressivement aux défis écologiques et de sécurité ;
- Associer davantage nos directions dans le choix du personnel enseignant, tout en respectant les règles en la matière ; encourager la formation continue du personnel dans son entièreté; favoriser le décroisement des réseaux et les partenariats avec les autres établissements scolaires communaux.

5.3. Culture

La culture, facteur essentiel d'émancipation et de cohésion sociale, se décline sous de nombreuses formes. Elle sera soutenue afin que tous les publics et tous les âges puissent bénéficier d'une offre culturelle de qualité. Dès lors, nous voulons :

- Mieux soutenir les initiatives portées par les citoyen.ne.s, la jeunesse et les associations, notamment par le biais des infrastructures (espaces de répétition, prêt de matériel ...), mais aussi en fédérant davantage les associations autour de la gestion de la Maison des associations ;
- Améliorer la collaboration entre la Ville et la Maison de la Culture dans l'esprit du nouveau contrat-programme, et en ayant une attention particulière à l'intégration des jeunes dans l'offre culturelle ;
- Soutenir par le biais de la Maison de la Culture une plateforme d'artistes, en devenir ou confirmés, et favoriser la diffusion des œuvres artistiques ;
- Mettre en place une coupole muséale qui soit un organe faîtière comprenant aussi d'autres porteurs d'idées et de contenu, qui œuvre pour tous les musées ;
- Avoir une réflexion sur l'organisation de chaque musée et encourager l'implication du personnel dans leur dynamique et leur accueil des écoles; favoriser les collaborations avec la Maison du Tourisme ;
- Réaffirmer « Tournai, Ville-festival » tout en structurant l'offre culturelle et sa communication.

5.4. Sport

Nous voulons garantir l'accès au sport et aux belles valeurs qu'il véhicule à tou.te.s. Pour cela, il faut :

- Aménager une infrastructure de qualité pour l'accueil des activités sportives de « SATTÀ », en concertation avec les clubs; concomitamment, dégager une solution temporaire pour reloger les clubs durant les travaux; plus largement, veiller à ce qu'il y ait une offre sportive dans chaque district ;
- Améliorer la collaboration avec tous les clubs sportifs et être ouvert à toutes les pratiques sportives; garantir l'accès pour toutes les écoles à la Plaine des Manœuvres; renforcer, au sein de la Maison des sports, la cohabitation entre les différentes disciplines sportives ;
- Faire connaître les différentes formes de subsidiation existantes aux écoles et aux clubs ;
- Favoriser les petits aménagements permettant l'exercice physique à l'extérieur.

6. Un engagement résolu dans la transition climatique et énergétique

6.1. Une mobilité durable pour tou.te.s

Tournai souhaite pleinement s'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique. Cela passe inévitablement par des actions fortes pour une mobilité durable. Il convient de :

- Evaluer le Plan Commune de Mobilité et de Stationnement et veiller à un juste équilibre des différents modes de déplacement tout en favorisant l'intermodalité (y compris les véhicules partagés) et en promouvant les modes doux ;
- Favoriser le déplacement des piétons en veillant à la qualité des trottoirs, mettre en place un réseau cohérent de chemins et sentiers, mener une réflexion sur la piétonisation modulable de l'hypercentre ;
- Poursuivre, avec ambition, la mise en œuvre du Plan Communal Cyclable en veillant à garantir la continuité des aménagements et la sécurité des cyclistes pour que circuler en vélo devienne un plaisir; penser tout nouvel aménagement de voirie en intégrant les modes doux de déplacement;
- Sauvegarder et valoriser les passerelles existantes en tant que sites propres pour les modes doux ;
- Interpeller et associer les TEC afin qu'ils proposent une offre mieux adaptée aux villages mais aussi sur la ceinture des boulevards et la desserte du centre-ville, et garantir une meilleure lisibilité des lignes et horaires;
- Mieux réguler la circulation automobile en orientant le trafic de transit vers les boulevards, en ayant recours aux feux intelligents, en identifiant mieux les parkings de délestage et en les sécurisant; passer du ¼ d'heure gratuit à la ½ heure gratuite sur les parkings.

6.2. Une gestion durable de l'énergie

Tournai est engagée dans la Convention des Maires ce qui implique à l'horizon 2020 une réduction des consommations énergétiques de 20% ainsi qu'une production de 20% de l'énergie consommée sur le territoire au départ des énergies renouvelables (40% à l'horizon 2030). Des actions ambitieuses doivent être menées pour y parvenir. Nous veillerons à :

- Etablir et mettre en œuvre un plan d'action ambitieux pour réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux (rénovation, isolation, production d'énergie renouvelable,...). Intégrer dans ce plan, la désignation d'un responsable énergie pour chaque bâtiment, formé pour influencer positivement le comportement des usagers ;
- Pour le bâti privé également, impulser des projets de rénovation respectueux de l'environnement pour tendre vers des bâtiments basse énergie; mettre en œuvre une sensibilisation accrue du grand public pour renforcer les efforts des citoyen.ne.s en matière d'économies d'énergie ;

- Promouvoir l'installation de production d'énergie renouvelable : panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, valorisation des bois publics à des fins énergétiques et soutien au développement de l'éolien ayant recours à la participation publique et citoyenne, tout en veillant à en limiter au maximum les impacts environnementaux et paysagers ;
- Réaliser dans chaque village, en concertation étroite avec les habitant.e.s et les services de sécurité, une évaluation de l'éclairage public, en particulier sur les petites routes de campagne ;
- Poursuivre de manière progressive la conversion du parc de véhicules communaux (CNG, électricité ...) et promouvoir les véhicules partagés, les transports en communs et les modes doux pour le personnel communal.

6.3. La considération de notre environnement

La lutte contre la pollution de notre environnement doit être menée également au départ de la commune, pour permettre à chacun.e de vivre dans un environnement sain et de qualité. Il convient de :

- Mettre en place une stratégie « Commune Zéro Déchet » en impliquant les commerces et les acteurs de la vie associative, en collaboration avec IPALLE ; poursuivre les actions encourageant à réduire les déchets ;
- Poursuivre la lutte contre les inondations en partenariat avec les agriculteurs; inciter à la plantation d'arbres et de haies; imposer un plan de gestion des eaux à la parcelle pour les projets de grande ampleur et soutenir le recours à des revêtements perméables ;
- Poursuivre les actions de promotion de la biodiversité telles que la gestion différenciée des espaces verts, la verdurisation des cimetières, la lutte contre les plantes et espèces invasives, la stérilisation des chats errants ;
- Pour la qualité de l'air, mieux encadrer le déplacement des camions ;
- Pour la qualité de l'eau, développer, avec les agriculteurs et le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, des mesures de réduction des produits chimiques et des projets de transition vers une agriculture durable (permaculture, agroécologie, agriculture biologique,...) ;
- Sensibiliser la population, et en particulier les enfants via les écoles et les institutions publiques, aux questions des pesticides, du tri des déchets, de la propreté publique,...

6.4. Une alimentation saine et accessible

A l'instar d'autres territoires, la commune de Tournai souhaite viser l'autonomie alimentaire et se doter d'une ceinture alimentaire pour favoriser une alimentation locale, saine et accessible à tou.te.s. Plusieurs actions seront menées pour y parvenir :

- Favoriser la mise à disposition des terres agricoles appartenant aux différents pouvoirs publics pour des nouveaux producteurs pratiquant une agriculture durable ;
- Favoriser l'émergence de points de distribution ;

- Développer des actions ciblées sur la prévention du gaspillage alimentaire et une alimentation de qualité peu coûteuse, en particulier auprès des jeunes et des populations les plus fragiles, en collaboration avec le CPAS ;
- Sensibiliser à une alimentation saine dès le plus jeune âge en intégrant les familles au projet de potagers collectifs et mettre en place des ateliers culinaires liés aux saisons.

7. Une sécurité, gage du bien-être collectif

7.1. Assurer la sécurité de l'ensemble des citoyen.ne.s

Chacun.e a le droit de se sentir en sécurité dans sa ville ou son village et plusieurs mesures de prévention et, le cas échéant, de sanction seront menées dans l'intérêt collectif, telles que:

- Continuer à mobiliser les politiques de prévention avec l'objectif de renforcer la cohésion sociale; les envisager sous l'angle de la concertation et de la complémentarité;
- Renforcer par les aménagements urbains le bien-vivre ensemble; au-delà de l'aspect préventif, envisager une présence renforcée d'agents constatateurs afin de lutter contre les incivilités; en aval, continuer à soutenir le suivi et l'application des mesures judiciaires alternatives dans une logique de conscientisation et de réparation ;
- Veiller à maintenir une offre policière de proximité visant à privilégier les rencontres directes avec la population ;
- Veiller au maintien d'un corps de police opérationnel, à même de mener à bien ses missions régaliennes et d'assurer la tranquillité et l'ordre public sur toute notre zone ;
- Faire aboutir le projet du nouveau commissariat de police, tout en veillant à trouver une nouvelle fonction au bâtiment Becquerelle; renforcer les partenariats transfrontaliers, afin de mieux contenir les faits infractionnels et délictueux inhérents à notre situation géographique ;
- Par l'intermédiaire de la Zone, réclamer auprès du gouvernement fédéral les moyens de financement nécessaires au regard des spécificités de notre territoire (plus grand territoire communal de Belgique, ville frontalière, prison, hôpital général et hôpital psychiatrique, ...).

7.2. Zone de secours

Garantir aux citoyen.ne.s un service incendie et d'ambulance de qualité est primordial et Tournai continuera à prendre ses responsabilités au sein de la Zone de secours de Wallonie picarde. Les actions se déclinent comme suit :

- Poursuivre la modernisation du matériel et des infrastructures, d'autre part, répondre aux normes opérationnelles afin d'améliorer la qualité et la rapidité des secours aux citoyen.ne.s et les conditions de travail de nos pompiers dans l'exercice de leurs missions d'aide aux citoyen.ne.s ;
- Offrir à nos pompiers et à nos secouristes-ambulanciers, les moyens nécessaires pour améliorer encore leurs nombreuses formations ;
- Développer des campagnes de prévention et des ateliers de formation pour sensibiliser au secourisme, aux premiers soins.

8. Une ville d'ouverture, une position à valoriser

8.1. Valoriser l'Eurométropole

De par sa situation géographique, Tournai possède de nombreux atouts et opportunités à valoriser au travers de projets économiques, culturels et de mobilité sur le territoire de Tournai – Lille – Courtrai. Dans ce cadre, nous nous engageons à :

- Favoriser, au sein de l'Eurométropole, la mobilité des demandeurs d'emploi vers les zones à haut taux d'emploi où la main d'œuvre est très recherchée, tant du point de vue géographique que du point de vue culturel ;
- Exploiter économiquement et en termes d'image l'événement international « Lille, Capitale mondiale du design 2020 » ;
- Prendre une part active dans les projets de l'Eurométropole ;
- Mettre en œuvre un réseau eurométropolitain des parcs numériques à travers les trois versants (Eura-Technologies Métropole Lilloise, Hangar K et EuraTechnologies Tournai) ;
- Continuer à défendre notre position dans le cadre des financements européens de la future programmation 2021-2027 des fonds structurels.

8.2. Solidarité internationale

Dans un monde toujours plus global, Tournai a à cœur d'être solidaire envers les pays et les populations touchés par des conflits, des situations économiques ou environnementales difficiles. Nous voulons exprimer ce soutien au travers des actions suivantes :

- Sensibiliser la population aux migrations et à l'accueil de l'autre ;
- Améliorer l'accueil et le séjour des migrant.e.s dans le respect des droits humains ;
- Montrer sa solidarité envers les communes européennes et les pays confrontés à un accueil de nombreux migrant.e.s ;
- Intensifier les actions dans le cadre de la labellisation « Commune du commerce équitable » ;
- Poursuivre les collaborations avec des partenaires du Sud et sensibiliser sur les enjeux des pays du Sud.

9. Une administration publique de proximité au service des citoyen.ne.s et de la société civile

Nous souhaitons que l'administration communale fonctionne avec efficience et efficacité, réponde avec pertinence à l'attente des citoyen.ne.s et qu'elle offre au personnel communal un cadre de travail de qualité. Nous voulons donc :

- Veiller à la qualité du cadre de travail du personnel communal tout comme à celle du service rendu au public; à cette fin, avoir recours aux nouvelles formes d'organisation du travail renforçant le bien-être et la productivité ;
- Maintenir une activité de service public au sein des cinq districts administratifs ;
- Poursuivre les synergies avec le CPAS et la Province afin d'offrir un meilleur service aux citoyen.ne.s et ce à moindre coût ;
- Garantir des plages d'ouverture des différents services communaux permettant un accès large aux citoyen.ne.s ;
- Poursuivre la politique de statutarisation du personnel afin d'assurer la garantie de l'emploi ;
- Continuer d'augmenter la présence de personnes en situation de handicap au sein de l'administration.
- Réaffirmer les valeurs choisies par et pour notre administration, à savoir :
 - Respect ;
 - Qualité ;
 - Honnêteté ;
 - Bien-être ;
 - Ecoute ;
 - Solidarité ;
 - Service public.
- Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité des citoyens aux services de l'administration.

10. Volet budgétaire

Le décret du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans le code de la démocratie locale et de la décentralisation a fixé le cadre général de la déclaration de politique en prévoyant que celle-ci comportera au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière.

Nous avons des ambitions pour notre ville que nous comptons poursuivre et mettre en œuvre mais nous prenons l'engagement d'une gestion prudente, responsable et juste des finances.

Les communes seront confrontées à moyenne échéance à de nouvelles contraintes financières telles la création d'un second pilier pour financer les pensions des agents contractuels ; la réforme des points APE ; ...

Notre ville est sous plan de gestion depuis plus de 20 ans et nous nous conformerons aux contraintes imposées par le Gouvernement wallon en respectant la trajectoire budgétaire et les balises fixées en matière de personnel, de fonctionnement et d'investissement.

Nous actualiserons le plan de gestion adopté en 2015, pour la période 2016-2020, comme souhaité par la Ministre des pouvoirs locaux via la circulaire budgétaire relative à la préparation du budget de l'exercice 2019.

En matière de personnel, les autorités communales veilleront à l'application du Pacte pour une Fonction publique solide et solidaire adopté lors de la législature 2006-2012. Les autorités poursuivront l'établissement d'un plan d'embauche qui objectivera les besoins de l'administration (nouveaux engagements, remplacements, promotions, évolutions de carrière, nominations).

Les synergies avec le Centre public d'action sociales seront accélérées en vue de poursuivre les objectifs de rationalisation, d'économies d'échelle et en finalité, offrir le meilleur service public aux citoyens.

Les autorités communales seront attentives à la mise en place d'une veille continue de recherches de subsides, d'opportunités et de leviers de financement des politiques locales.

La volonté est de maintenir un équilibre budgétaire et financier durable au bénéfice de tous les citoyens tout en s'inscrivant dans le respect des dispositions des différents niveaux de pouvoir.